



Circulaire 9099

du 06/11/2023

Modalités relatives à l'inscription des élèves issus de l'enseignement spécialisé en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n° 8760 du 21/10/2022

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 06/11/2023
Documents à renvoyer	oui, pour le 01/12 /2023

Résumé	Modalités relatives à l'inscription des élèves issus de l'enseignement spécialisé en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire en vue de la rentrée scolaire 2024-2025
--------	--

Mots-clés	Spécialisé-Inscription-1re année commune-FUI
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire spécialisé Centres psycho-médico-sociaux

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO - Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général
--

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
GOURICHON Anaïs	Service des inscriptions et de l'Assistance aux établissements secondaires	02/690.83.31 anaïs.gourichon@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, l'inscription en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire s'effectue au moyen d'un formulaire unique d'inscription (FUI).

Pour l'enseignement primaire spécialisé, la législation prévoit qu'une liste des élèves susceptibles d'introduire une demande d'inscription en 1^{re} année commune soit établie par l'école¹.

Dès lors, comme chaque année, je vous invite à me fournir une liste des élèves inscrits dans votre école et **susceptibles** d'introduire une demande d'inscription en 1^{re} année commune en vue de la rentrée scolaire 2024-2025.



Cette liste, au format du fichier joint en annexe, doit être communiquée à mes services pour **le vendredi 1^{er} décembre 2023 au plus tard**, à l'adresse e-mail suivante : cogi@cfwb.be.

Remarques :

- La liste qui sera établie pour la délivrance des formulaires uniques d'inscription ne préjuge en rien des élèves qui présenteront effectivement les épreuves du C.E.B. Il est donc préférable d'y indiquer tous les élèves qui pourraient être concernés de manière à limiter les demandes individuelles ultérieures ;
- La délivrance d'un formulaire unique n'implique aucune obligation pour l'élève de présenter l'épreuve du C.E.B. ou de demander une inscription en 1^{re} année commune. Par contre, elle lui permettra, le cas échéant, de participer au processus d'inscription et de recevoir en temps utiles, une information complète sur ce processus. Il sera donc nécessaire de remettre le formulaire de ces élèves aux personnes responsables.

J'attire également votre attention sur plusieurs points importants pour compléter l'annexe n°1 :

- Nommer le fichier en utilisant les n° FASE de votre école et de votre implantation ;
- Indiquer à la fois le n° FASE de l'école et le n° FASE de ou des implantation(s) concernée(s) pour tous les élèves.
- Indiquer dans la colonne L du fichier le type d'enseignement fréquenté par l'élève susceptible de s'inscrire en 1^{re} année commune, et ce pour tous les élèves. Cette donnée est en effet essentielle en cas de classement en vue de l'attribution des places dans l'école secondaire visée.

¹ Article 1.7.7-16, §3, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Pour votre parfaite information, les formulaires uniques d'inscription (FUI) des élèves que vous aurez renseignés à l'Administration vous seront transmis, par colis postal, dans le courant de la semaine du 8 janvier 2024.

La période d'inscription se déroulera du **lundi 29 janvier au vendredi 16 février 2024 inclus**.

La circulaire vous informant de l'ensemble du processus d'inscription en 1^{re} année commune sera publiée dans le courant du mois de décembre 2023.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la présente circulaire (cf. personnes de contact).

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,
Fabrice AERTS-BANCKEN



Personnes de contact

Nom et prénom	Téléphone	Email
Laura BOUDERENGHIEN	02/690.84.14	laura.bouderenghein@cfwb.be
Anaïs GOURICHON	02/690.83.31	anais.gourichon@cfwb.be
Géraldine INGELS	02/690.86.67	geraldine.ingels@cfwb.be
Marie-Anaïs OLDENHOVE	02/690.85.40	marie-anais.oldenhove@cfwb.be
Sara OUEHHABI	02/690.83.50	sara.ouehhabi@cfwb.be

ANNEXE A LA CIRCULAIRE

